

Nantes, le 12 février 2021

Commission permanente du vendredi 12 février 2021

Plan de relance régional

829 810 € pour soutenir les équipements de 20 hôpitaux de proximité

Dans le cadre de son plan de relance adopté les 9 et 10 juillet derniers, la Région s'est engagée pour accélérer l'accès à la santé partout et pour tous. Ainsi, la Région des Pays de la Loire a créé un Fonds de soutien aux équipements hospitaliers innovants dédiés aux soins dotés d'une enveloppe annuelle de 1 M€. A l'occasion de la Commission permanente du Conseil régional qui s'est tenue ce vendredi 12 février, 829 810 € de subventions sont accordés à 20 hôpitaux de proximité représentant un investissement global de 3 319 241€.

« La crise sanitaire a révélé l'incroyable abnégation de nos soignants, mais elle a aussi montré les failles d'un système à bout de souffle. Même si la Région n'a pas de compétence propre en matière de santé, j'ai décidé d'en faire un axe fort de notre action et d'accompagner la modernisation de notre offre de soins avec le plan de relance régional. » rappelle Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

L'identification de ces 20 projets s'est appuyée sur un travail étroit avec l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire notamment dans le cadre de son Appel à projets « Investissement Appuis aux hôpitaux de proximité ». Ces projets concernent des hôpitaux de proximité labellisés, certains sites distants des centres hospitaliers ou d'établissements hospitaliers. Ils concernent le développement de consultations avancées dans ces hôpitaux de proximité, où les équipes médicales sont plus restreintes. Les consultations sont alors assurées par des spécialistes extérieurs à l'organisme. De nombreuses spécialités sont concernées : rhumatologie, pneumologie, cardiologie, gériatrie, gynécologie, psychiatrie, etc... Les projets consistent alors à aménager et équiper des locaux de consultation (travaux, mobiliers, équipements biomédicaux). Au-delà des consultations avancées de spécialistes extérieurs, il s'agit également de renforcer l'équipement nécessaire aux médecins sur place pour leur permettre d'exercer des consultations de dermatologie ou d'angiographie avec par exemple des salles d'imagerie, d'échographies, ou dopplers,

Une première enveloppe de 1 M€ a été affectée pour ce fonds à l'automne 2020 et a permis notamment l'accompagnement de trois centres hospitaliers sur un premier volet, pour l'acquisition d'équipements de pointe de dimension régionale :

- Centre hospitalier Haut-Anjou de Château-Gontier : acquisition d'équipements biomédicaux pour des consultations avancées sur le territoire sud-mayennais et du segréen,
- Centre hospitalier départemental Vendée : acquisition d'équipements de pointe pour son plateau d'imagerie,
- Centre hospitalier universitaire d'Angers : équipements de pointe pour son plateau de neurochirurgie pédiatrique.

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr – 06 77 66 11 16

